

Charte de fonctionnement



Principes généraux

- * Le club est un réseau, un centre de ressources pour le licencié en dehors de sa pratique. Il est au carrefour de ses « vies » familiale, scolaire, étudiante et professionnelle.
- * L'Académie a pour objectif d'aider le licencié dans sa vie hors foot et d'améliorer les liens entre le club et les autres acteurs de la vie du licencié.
- * *L'Académie est ouverte de septembre à juillet, en tenant compte du calendrier scolaire. La rentrée 2018-2019 de l'Académie aura lieu le lundi 3 septembre 2018.*
- * L'Académie comprend 12 joueurs U12-U13 et 12 joueurs U14-U15.
- * L'Académie est ouverte le lundi, mardi et jeudi, hors vacances scolaires et jours fériés, de 16 h 30 à 19 h 00. Les Académiciens s'engagent donc à être présent à 16h30 au stade.

Tarif

- * L'adhésion à l'Académie est de 400 € par saison.
- * Possibilité de payer en plusieurs échéances.
- * *Ce tarif comprend : la licence FFF, les frais administratifs, le goûter, les quatre séances hebdomadaires + le match, l'encadrement, un accès à la Fleurus Académie et un pack « tenue Académie ».*
- * L'engagement à l'Académie se fait pour une année scolaire.

Respect

- * L'enfant doit respecter le matériel mis à sa disposition lors de l'aide aux devoirs et des séances d'entraînement.
- * L'enfant doit respecter les personnes chargées de l'encadrement de l'aide aux devoirs et des séances d'entraînement.
- * Tout comportement ou action inadapté fera l'objet d'une sanction.

Horaires

- * L'enfant doit respecter les horaires définis en début d'année. Si tel n'est pas le cas, l'enfant ne sera pas pris en charge et les parents seront prévenus de son absence.
- * Le club n'assure pas de surveillance ou d'encadrement avant l'horaire d'arrivée au stade. Il est alors sous la responsabilité des parents.

* A la fin de la séance d'entraînement, le club n'assure pas de permanence au stade pour garder l'enfant sous surveillance. Il est alors sous la responsabilité des parents.

Absence

* Toute absence doit être justifiée et effectuée par les parents. Aucune absence signalée par l'enfant lui-même ne sera prise en compte.

* *Après trois absences injustifiées de l'enfant, l'enfant et les parents seront convoqués pour étudier la situation. Une décision d'exclusion de l'Académie peut être prise.*

* En cas d'absence imprévue de l'enfant, les parents seront prévenus immédiatement (sur le numéro de téléphone transmis à cet effet lors de l'inscription).

* Si un enfant manque l'aide aux devoirs, il ne peut pas participer à la séance d'entraînement, sauf cas particuliers validés au préalable.

Tenue officielle

* L'enfant doit porter la tenue officielle de l'Académie pendant les séances d'entraînement (fournie en début de saison).

* L'entretien du pack « tenue officielle » est sous la responsabilité de la famille de l'enfant.

* Le pack « tenue officielle » est délivré pour une saison. En cas de perte ou de détérioration, le coût du remplacement est à la charge de la famille.

Entraînement (terrain)

* L'entraînement est assuré par un encadrement diplômé : Brevet de moniteur de football (BMF), Brevet d'Entraîneur de football (BEF), Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS).

* En plus de sa tenue officielle, l'enfant doit disposer lors des séances d'entraînement : d'une paire de chaussures de football adaptée au terrain synthétique, d'une paire de baskets.

* Chaque enfant doit disposer de sa paire de protège-tibia lors de chaque séance d'entraînement. Dans le cas contraire, il ne pourra pas prendre part aux exercices avec opposition.

* En cas de mauvaises conditions météo, sauf situation exceptionnelle, les séances d'entraînement sont maintenues. Elles auront lieu soit en extérieur, si le temps le permet, soit en salle.

* Les sous-vêtements (sous-pull, collant, etc.) et accessoires (bonnet, gants, etc.) ne sont pas fournis par le club mais sont, évidemment, indispensables à la pratique de football, quelle que soit la météo. Ils sont à la charge de la famille.

* Les convocations pour les matchs du week-end ne tiendront pas compte de l'appartenance ou non à l'Académie.

Hygiène/Santé

* A la fin de chaque séance d'entraînement, pour des raisons de santé et d'hygiène, l'enfant doit prendre sa douche au stade dans le vestiaire mis à disposition.

* L'enfant doit disposer d'une tenue de rechange, différente de la tenue officielle (réservée à l'entraînement).

* Chaque enfant doit disposer d'une gourde ou d'une bouteille d'eau lors de chaque séance d'entraînement.

* En cas de blessure ou de maladie de l'enfant, un certificat médical d'indisponibilité doit être fourni rapidement. Cela ne l'exempte pas de l'aide aux devoirs. Sa présence aux entraînements (pour aider à l'encadrement, à la gestion du matériel...) sera évaluée par l'éducateur, en concertation avec les parents. S'il est dispensé de l'entraînement, il n'est plus sous la responsabilité du club.

Inscription

* Le dossier de candidature est à retirer au club house ou sur le site internet du club.

* Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

* L'acceptation d'une candidature se fera après l'étude du dossier de candidature, une évaluation technique de l'enfant et une rencontre obligatoire avec les parents et l'enfant.

* L'enfant, les parents et le club s'engagent pour une saison seulement. Un nouveau dossier sera à retirer pour la saison suivante. Tous les stagiaires de l'Académie seront prévenus du retrait des nouveaux dossiers.

Goûter

* *Un goûter équilibré et adapté à la pratique sportive sera fourni aux enfants à l'arrivée au stade, à chaque jour d'Académie.*

* Les parents sont tenus d'informer en début de saison les responsables de l'Académie d'éventuelles allergies ou spécificités alimentaires.

Aide aux devoirs

* L'aide aux devoirs se déroulera dans une salle prévue à cet effet, au stade André-Bertin, juste après le goûter, pour une durée minimale de 45 minutes et maximale d'une heure.

* L'aide aux devoirs sera surveillée par un ou plusieurs adultes, identifiés, licenciés à NDC Angers football.

* L'enfant doit disposer des affaires nécessaires à l'aide aux devoirs (crayons, cahiers, livres éventuels, documents de cours, etc). Tout manquement matériel ne dispense pas du temps d'aide aux devoirs.

* Le contenu de l'aide aux devoirs est laissé à l'appréciation de l'enfant. Le ou les adultes, en charge de l'encadrement, s'assurent du bien-fondé et de la réalisation des devoirs.

* Le ou les adultes présents à l'aide aux devoirs peuvent être des personnes ressources pour l'enfant. Mais, en aucun cas, ils ne se substituent au rôle des professeurs et de l'élève lui-même. La qualité de la réalisation des devoirs revient à l'enfant.